

PRÉFET DE LA MARNE

Direction régionale de l'Environnement,
de l'Aménagement et du Logement
du Grand Est

Service Transition Énergétique Logement Construction
Pôle Transition Énergétique & Qualité de l'air

Nos réf. : 2019..055

Affaire suivie par : Michaël Bertin
michael.bertin@developpement-durable.gouv.fr
Tél. : 03 88 13 07 32 – Fax : 03 88 13 08 60

Châlons-en-Champagne, le 16 MAI 2019

Le Préfet de la Marne

à

Aux membres du comité de suivi
du PPA de l'agglomération rémoise.

Objet : Plan de Protection de l'Atmosphère de l'agglomération rémoise –
Compte rendu de la réunion du comité de suivi

PJ : Compte rendu de la réunion

La réunion du comité de suivi du plan de protection de l'atmosphère de l'agglomération rémoise, dont vous êtes membre, s'est tenue le 16 janvier 2019 à l'hôtel de ville de Reims.

Vous trouverez, ci joint, le compte rendu de cette réunion.

Je vous en souhaite bonne réception.

Le Préfet de la Marne



Denis Conus

PRÉFET DE LA MARNE

Direction régionale de l'Environnement,
de l'Aménagement et du Logement
du Grand-Est

Châlons-en-Champagne, le

15 MAI 2019

Service Transition Énergétique
Logement Construction

Pôle Transition Énergétique & Qualité de l'air

Réf : 2019.055

Affaire suivie par : Michaël Bertin
michael.bertin@developpement-durable.gouv.fr
Tél. : 03 88 13 07 32 – Fax : 03 88 13 08 60

**Comité de suivi du Plan de Protection de l'Atmosphère
de l'agglomération Rémoise**

16 janvier 2019

Hôtel de ville de Reims

Introduction :

Dans le cadre de la mise en œuvre du Plan de Protection de l'Atmosphère (PPA) de l'agglomération Rémoise, approuvé le 4 novembre 2015, le comité de suivi s'est réuni le mercredi 16 janvier 2019. La liste des personnes ayant assisté à la réunion est en annexe 2.

La présidente du Grand Reims, Catherine Vautrin, accueille les participants et se félicite de la bonne collaboration Etat/collectivité dans la complémentarité de leurs missions notamment pour assurer la déclinaison de la feuille de route qualité de l'air.

En introduction de la séance, Denis Conus, Préfet de la Marne, rappelle l'importance prise par le sujet « qualité de l'air », la bonne collaboration des collectivités locales investies mais aussi l'intérêt suscité et la forte mobilisation des associations et des acteurs économiques lors de l'élaboration de la feuille de route qualité de l'air au début de l'année 2018.

Claire Chaffanjon, cheffe du service en charge du suivi de la qualité de l'air à la DREAL, poursuit la présentation de l'ordre du jour et rappelle que cette réunion de suivi des actions mises en place pour améliorer la qualité de l'air aurait dû se tenir fin 2018 et que des contraintes d'agenda ont conduit à son report début 2019. La prochaine réunion de suivi sera en revanche programmée pour la fin d'année 2019.

L'ordre du jour prévu permettra d'aborder les points suivants :

- Actualités réglementaires.
- Évolution de la qualité de l'air de l'agglomération.
- Présentation de l'avancement de certaines mesures en faveur de la qualité de l'air.
- Proposition d'évolution du comité de suivi PPA vers un comité local de l'air.

Actualités

Contentieux Dioxyde d'azote – NO₂

Depuis la précédente réunion du comité de suivi PPA du 29 mars 2017, le contexte relatif au contentieux a évolué.

Le 12 juillet 2017 le Conseil d'État a enjoint l'État français de prendre toutes les mesures possibles pour réduire la pollution le plus rapidement possible. Cette injonction fait suite au recours de l'association des Amis de la Terre. La feuille de route de l'agglomération rémoise élaborée localement début 2018 en réponse a été transmise à la Commission Européenne début avril 2018.

La transmission des feuilles de route par l'État français n'a pas empêché, le 17 mai 2018, la saisie de la Cour de Justice de l'Union Européenne pour non-respect des normes de qualité de l'air. Les agglomérations de Strasbourg et de Reims sont concernées dans la région Grand Est.

Autres actualités

Le 11 septembre 2018, la Cour des Comptes Européenne a remis un rapport remettant largement en cause la stratégie de la Commission Européenne en matière de lutte contre la pollution atmosphérique. Parmi les propositions d'amélioration, la Cour propose notamment une révision rapide des normes jugées trop anciennes et dépassées vis-à-vis de l'amélioration récente des connaissances sur l'impact sanitaire de la pollution atmosphérique.

Coté Français, les publications du PRÉPA¹ en mai 2017 et du Plan Climat en juillet 2017 ont annoncé respectivement la convergence de la fiscalité essence – diesel, des régimes de déductibilité fiscale et la fin de la mise en vente des voitures essence ou diesel en 2040.

Les projets de lois ELAN sur le logement et LOM sur les mobilités vont apporter de nouvelles perspectives. Les Préfets devraient avoir la possibilité d'interdire le chauffage au bois de manière permanente dans les zones disposant d'un Plan de Protection de l'Atmosphère. Bien entendu, cette interdiction serait à définir plus clairement en termes d'appareils visés (des critères d'âge, de puissance de rendement ou de localisation pourraient être décidés localement). Concernant les mobilités, les Zones à Faibles Émissions vont être encouragées dans les villes de plus de 100 000 habitants et obligatoires pour celles concernées par des dépassements de normes Européennes sur la qualité de l'air.

Échanges avec les membres du comité :

Catherine Vautrin s'interroge sur les modes de financement des actions en faveur de la qualité de l'air mais aussi de l'information réalisée auprès des citoyens sur les possibilités d'accompagnement.

Claire Chaffanjon précise l'existence et la cohabitation de plusieurs cadres d'intervention qui concourent à l'amélioration de la qualité de l'air. Parmi ceux-ci, le PPA, arrêté fin 2015, devra être évalué et révisé à l'horizon 2020. D'autres cadres d'actions comme la feuille de route et la convention Ville Respirable ont depuis complété le PPA. Le financement des actions reste un élément clé de leur mise en œuvre et il est nécessaire de faire une synthèse des possibilités existantes ou prévues pour permettre une mise en place plus fluide des actions prévues et à venir.

Laure Miller, élue de la ville de Reims, regrette que malgré les annonces de possibilités d'accompagnement financier, trop peu se concrétisent.

Benoît Evrard, de l'ADEME, rappelle cependant qu'il y a récemment eu plusieurs appels à projet comme celui sur la Zone à Faible Émissions ou ceux sur le développement des infrastructures cyclables (un porté par l'ADEME pour les collectivités de moins de 250 000 habitants et un second par le Ministère pour les collectivités plus importantes).

1 Plan national de réduction des émissions de polluants atmosphériques

Bilan de la qualité de l'air

Le bilan de la qualité de l'air est présenté par Jérôme Lepaih, d'Atmo Grand Est (voir présentation jointe).

Cette présentation permet de faire un bilan favorable de l'évolution de la qualité de l'air sur le territoire de l'agglomération Rémoise. Malgré une baisse constatée des émissions et des concentrations des principaux polluants atmosphériques suivis, des actions significatives restent à conduire notamment pour se rapprocher des valeurs guides de l'OMS qui continuent d'être dépassées sur une grande partie du territoire de l'agglomération Rémoise.

Michael Bertin, de la DREAL Grand Est, précise que l'été 2018 a été marqué par d'importants pics d'ozone et que ces épisodes très dépendants des conditions météorologiques pourraient être amenés à se multiplier avec l'évolution prévue du climat.

Avancement du plan d'actions pour l'air – Synthèse 2017-2018

Les actions menées en faveur de la qualité de l'air se poursuivent et se multiplient notamment avec la mise en œuvre des premières actions de la feuille de route élaborée début 2018. Une synthèse des réalisations a été mise à disposition lors de la réunion et sera accessible sur le site internet de la DREAL et un tableau d'avancement des dispositions du PPA est disponible en annexe 1.

Quelques actions ont fait l'objet d'une présentation plus détaillée (les supports sont consultables sur le site de la DREAL).

Démarche « Objectif CO₂ » :

Le Ministère de la Transition Écologique et Solidaire (MTES) et l'ADEME, en concertation avec les organisations professionnelles, ont élaboré «la charte d'engagements volontaires de réduction des émissions de CO₂» nommée Objectif CO₂. Lancée officiellement en décembre 2008, la charte s'inscrit dans une démarche globale de lutte contre le changement climatique et plus précisément de réduction des émissions de CO₂ (principal gaz à effet de serre). Dans le même sens, elle entend aussi contribuer à aider les entreprises du transport routier de marchandises à réduire leur consommation de carburant et alléger ainsi la part de ce poste de dépense dans les comptes des entreprises. Par cette initiative, le transport routier de marchandises s'oriente résolument vers une logique de développement durable afin de contribuer à la réalisation des objectifs de réduction des gaz à effet de serre de la France.

Cette démarche permet aux entreprises de s'engager sur 3 ans dans un plan d'actions concrètes et personnalisées en vue de diminuer leur consommation de carburant et par voie de conséquence leurs émissions de CO₂.

Les entreprises signataires de la charte s'engagent à réduire leurs émissions de CO₂ par la mise en œuvre d'au moins une action sur chacun des quatre axes définis par la charte: le véhicule, le carburant, le conducteur, l'organisation des flux de transport.

Depuis 2018, un outil web permet aux adhérents de disposer des émissions de polluants atmosphériques en plus des émissions de CO₂. Il a déjà permis de se dégager des gains sur les polluants atmosphériques importants.

Du fait d'un récent élargissement du dispositif aux chargeurs et commissionnaires, le dispositif prend désormais en compte l'ensemble de la chaîne de transport, ce qui permet d'envisager des gains encore plus importants .

La FNTR (Fédération Nationale des Transports Routiers) sensibilise régulièrement ses adhérents (transport de marchandises et de voyageurs), notamment ceux disposant d'un parc de véhicules important.

2018 a cependant été marqué par l'absence d'un chargé de mission au niveau local qui a freiné le développement du programme en région.

Catherine Vautrin ajoute que ce programme vient soutenir les initiatives de la collectivité pour la diminution des véhicules circulant dans l'agglomération et le développement des nouvelles motorisations notamment électrique.

Actions du Grand Reims en faveur de la qualité de l'air :

Sylvain Villière, directeur du service développement durable au Grand Reims, rappelle que la collectivité est impliquée dans de nombreuses actions en faveur de la qualité de l'air.

La zone 30 en centre-ville est en plein déploiement de même que l'élargissement des trottoirs. Ce réaménagement urbain visant la réorganisation des flux de circulation améliore la qualité de vie et l'attractivité de la ville. Le déploiement de la zone 30 s'accompagne aussi de la mise en place d'aménagements pour les cyclistes et de plantations d'arbres.

Laure Miller, adjointe au Maire de Reims souhaite rendre de l'espace public aux modes actifs et aux piétons même sur les réaménagements de tailles plus modestes.

La livraison des marchandises en centre-ville est au centre des préoccupations actuelles. Cette action, issue du Plan de Déplacement Urbain de Reims métropole est nécessaire pour régler les conflits d'usage existants et l'absence de règlement. Des réflexions sont en cours avec la fédération des transporteurs pour améliorer et aménager les horaires de livraisons mais aussi pour les regrouper et améliorer la qualité environnementale des véhicules utilisés. Un rendu du diagnostic et des actions envisagées est prévu pour mi-mars.

Catherine Vautrin précise que l'agglomération Rémoise se rapproche du groupe La Poste pour faire partie des villes volontaires pour tester une nouvelle approche de la logistique urbaine. Un projet de convention a été travaillé mais mis en attente par le groupe La Poste en attendant la remise d'une étude « intervalle » qui doit permettre d'affiner la stratégie du groupe pour partager les expérimentations.

En parallèle, l'agglomération de Reims s'est engagée le 8 octobre 2018 au côté de l'État pour qu'une Zone à Faibles Émissions soit mise en place avant fin 2020. Les modalités d'accès à cette zone seront déterminées par la collectivité et l'État est en charge de créer les conditions propices à un contrôle efficace de ces modalités en accélérant la mise en place de la vidéoverbalisation notamment.

Le développement de la production et de l'utilisation du biogaz est aussi un sujet majeur de la transition énergétique en cours dans l'agglomération. Il s'agit d'un véritable enjeu en termes d'acceptation locale mais aussi d'accès à une énergie locale et durable. Catherine Vautrin annonce d'ailleurs que les premiers bus fonctionnant au biogaz seront en circulation d'ici la fin de l'année.

L'élargissement de la collectivité interroge le fonctionnement des transports en commun à cette nouvelle échelle. La communauté urbaine étant en partie « rurale », les transports en commun desservant ces nouveaux territoires rattachés doit se faire en cohérence avec les moyens disponibles et la demande existante et à venir. Le traitement des « bouts de lignes », le développement du Vélo à Assistance Électrique ou le covoiturage sont les pistes actuellement explorées pour ces territoires.

Enfin, la communication et la formation autour du sujet de la qualité de l'air ont été particulièrement développées. L'édition d'une plaquette spéciale sur le sujet, largement diffusée, l'intervention d'Atmo Grand Est dans les conseils de quartier ou encore la formation de relais dans les associations par Atmo Grand Est sont autant d'actions concourant à une meilleure appropriation du sujet par la population.

Actions de Véloxygène en faveur de la qualité de l'air :

Antoine Prieur pour l'association Vél'Oygène rappelle que le vélo a aussi sa place en milieu rural qu'il est moins coûteux et peut faire partie de la solution globale d'offre de mobilité pour la population du Grand Reims.

L'association a connu un fort développement en 2018 avec un passage de 300 à 400 adhérents en un an. Véloxygène fait aujourd'hui partie de la chaîne d'information de la qualité de l'air en relayant les messages transmis par Atmo Grand Est à ses adhérents.

En 2018, l'action « Vél'Opital » a été débutée avec la mise en place de 2 ateliers fixes et d'un mobile à destination des cyclistes Rémois. Le Grand Reims participe à cette action en facilitant l'accès aux locaux utilisés. Un des ateliers est excentré par rapport au centre-ville mais la fréquentation est en hausse et l'atelier mobile est utilisé à la demande des entreprises et des bailleurs sociaux. En 6 mois environ 300 vélos ont été réparés et 70 ont été récupérés pour être remis en état avant revente.

Afin de poursuivre le développement de cette activité qui rencontre un fort succès, l'association envisage d'embaucher un CDI de 15h/semaine pour animer ces ateliers. C'est un projet structurant de l'association qui permet de disposer de vélos pour la Vél'O École et d'en assurer l'entretien et les réparations. C'est aussi un lieu d'accueil des jeunes pendant les vacances.

L'action Vél'O École a aussi débutée en 2018 pour permettre l'apprentissage de la pratique du vélo en ville en toute sécurité. Elle nécessite un fort investissement des équipes de l'association.

Les perspectives de l'association pour 2019 se situent à la fois dans la poursuite des actions autour de la levée des freins sur la cohabitation, le vol ou encore la continuité des aménagements et l'atteinte des objectifs du plan vélo mais aussi autour du développement de l'association notamment dans sa fonction employeur pour laquelle elle souhaiterait être accompagnée.

Suite à l'interrogation de Catherine Vautrin, Antoine Prieur rappelle que l'association Véloxygène organise deux bourses aux vélos par an, en juin et en septembre, et qu'il s'agit là encore d'une possibilité de valoriser les vélos issus des ateliers.

Comité local de l'Air

Afin de poursuivre la dynamique engagée avec les acteurs et par les actions de la feuille de route qualité de l'air de l'agglomération Rémoise, l'élargissement de la gouvernance du comité de suivi du PPA doit être envisagé. L'objectif est de pérenniser un fonctionnement fluide et participatif permettant l'intégration de nouvelles actions en continu dans le plan global pour l'amélioration de la qualité de l'air du Grand Reims. Des lieux d'échanges se sont déjà créés autour des actions permettant une amélioration de la qualité de l'air. Il s'agira pour ce comité local de l'air d'en assurer la cohérence et le suivi.

Ce fonctionnement doit aussi permettre la valorisation des actions concrètes mises en place en développant la communication et en travaillant à la reproductibilité et à l'évaluation continue. Ce comité sera aussi un lieu de partage des solutions de financement disponibles pour les différents projets.

Après échange, il est convenu que l'élargissement de la gouvernance au sein d'un comité local de l'air et un fonctionnement valorisant les actions entreprises et permettant d'accueillir de nouveaux acteurs répond à la nécessité d'une mobilisation collective.

Denis Conus, Préfet de la Marne, conclut la réunion en rappelant qu'il est nécessaire d'avancer collectivement sur le sujet de l'amélioration de la qualité de l'air : L'État aux côtés des collectivités et en association avec la population et les acteurs économiques du territoire. Les initiatives présentées lors de la réunion montrent à la fois le chemin parcouru, la progression des actions et les attentes grandissantes sur ce sujet. L'objectif de sortir Reims du contentieux et d'améliorer l'attractivité du territoire doit être rapidement atteint. En revanche, la prise en compte des valeurs guides de l'OMS qui finiront par être retranscrites dans le droit Européen puis Français doit, dès à présent, irriguer les réflexions et les actions menées sur le territoire.

Il termine en remerciant l'ensemble des participants de la réunion pour leur implication.

Pièces jointes :

- Présentation DREAL Grand-Est
- Présentation d'Atmo Grand-Est : Bilan de la qualité de l'air sur l'agglomération de Reims
- Présentation « Objectif CO2 »
- Présentation du Grand Reims
- Présentation de Vél'Oxygène

Annexe1 tableau de suivi des actions du PPA de l'agglomération Rémoise

Le tableau suivant présente, l'avancement de l'ensemble des dispositions du PPA au 16 janvier 2019 :

N°	Titre	Avancement	Commentaire
T1	Diminuer de 11 % les émissions en dioxyde d'azote du transport routier par le PDU	En cours	En cours : Réaménagement du Centre-ville et travaux sur la rationalisation des livraisons (Règlement et ZFE)
T2.1	Promouvoir la pratique du vélo et de la marche à pied	En cours	280 sas cyclables, 150km de pistes cyclables. Soutien au développement de Vél'Oxygène. signalétique piétons en cours de mise en place
T2.2	Appuyer les associations ou entreprises souhaitant mettre en place une démarche de covoiturage ou d'autopartage	En cours	Expérimentation BlablaLines pour le covoiturage à destination des pendulaires. Mise en place de place de covoiturage (Grand Reims , PNR Montagne de Reims...)
T3	Obliiger les principaux pôles générateurs de trafic (entreprises, administrations, établissements scolaires) à réaliser un plan de déplacements	En cours	PDE / PDIE / PDES > développement de mesures d'accompagnement technique à la mise en œuvre et au suivi pour encourager les démarches sur le territoire (Thématique E4 du PDU)
T4.1	Encourager le développement des véhicules basses émissions	En cours	2018: achat de 7 véhicules (TEPCV) Signature d'une convention avec GRDF pour la mise en place d'une station de compression GNV
T4.2	Promouvoir la charte « objectif CO2 »	En cours	Voir Présentation 2019
T4.3	Étudier la mise en place de systèmes de retrofit sur les bus de Reims	Action non pertinente	Action de la DDT en lien avec l'AOT sur la mise ne place de la réglementation sur les autobus et autocars à faibles émissions.
URBA1	Définir les attendus minimaux relatifs à la qualité de l'air dans les documents d'urbanisme	Action réalisée complétée en 2018 par de nouvelles réflexions sur les portés à connaissance	Intégration du sujet qualité de l'air dans les PLU grâce aux cartes stratégiques Air. Des OAP viennent compléter la stratégie des PLU en détaillant les attendus notamment sur le domaine des modes actifs ou même de la prise en compte de l'exposition de la population à la pollution atmosphérique
URBA2	Définir les attendus minimaux relatifs à la qualité de l'air dans les études d'impact	Action réalisée à l'échelle GE.re	La diffusion et la sensibilisation doivent cependant se poursuivre
AGRI1	Étudier les caractéristiques spatio-temporelles des émissions agricoles et définir les mesures de réduction adaptées	Étude réalisée	Il conviendra de déterminer les uistes à donner à cette étude.
AGRI2	Passer les engins agricoles au banc d'essai moteur	Action non débutée	En réflexion au niveau régional suite au retours d'autres région sur l'efficacité d'une telle mesure
RT1	Intégrer la qualité de l'air dans les politiques climat énergie	Action réalisée	2018: Intégration de la qualité de l'air dans le PCAET REIMS METROPOLE
RT2.1	Conditionner les aides pour les nouvelles chaufferies collectives et sensibiliser les propriétaires sur l'entretien des chaudières	Action réalisée dans le cadre des relations avec l'ADEME sur les aides versées. Le volet sensibilisation reste à développer	Sensibilisation et information des particuliers : 2018: 1697 contacts, 24 logements rénovés, 3 rénovations globale BBC, 15 accompagnements jusqu'au travaux
RT2.2	Accompagner les particuliers vers la fermeture des foyers ouverts et interdire l'installation d'équipement non performant	Action non réalisée	Pas de candidature au Fonds Air Bois de l'ADEME
RT2.3	Améliorer la qualité du bois utilisé	Action réalisée	Plaquette DREAL diffusée en 2018
RT3	Clarifier, réaffirmer et faire appliquer l'interdiction du brûlage de tout déchet (dont déchets verts)	Action réalisée	Plaquette DREAL diffusée en 2018
IND1	Réduire les émissions de particules et d'oxydes d'azote des installations de combustion classées ICPE (tous combustibles : fioul, gaz, biomasse, charbon)	En cours	Evolution de la réglementation : baisse des VLE en 2018. Les sites ont été informés (CCI). Suivi particulier du site « Oi Manufacturing » pour limiter les rejets de NOx. Avec les travaux en cours, une baisse d'un facteur 2 est attendu pour 2019.
IND2	Réduire les émissions de particules et d'oxydes d'azote des installations ICPE hors combustion	En cours	Un seul site pose problème sur l'application des MTD. Il est particulièrement suivi par l'inspection (mise en demeure en cours)
IND3	Réduire les émissions de polluants atmosphériques du secteur « artisanat et petites entreprises »	Action non débutée	
IND4	Diminuer l'impact environnemental des chantiers	En cours	Rédaction d'une charte sur les chantiers Brumisation sur les chantiers de Reims Grand Centre
COM	Sensibiliser la population aux risques associés à la pollution atmosphérique	En cours	Plaquette DREAL diffusée en 2018. Le Grand Reims communique lors des épisodes de crise sur les réseaux sociaux notamment. Présentation du bilan de la qualité de l'air et de des actions des collectivités en bureau municipal et aux conseillers de quartier
MOD	Participer à une meilleure compréhension de la pollution locale pour mieux agir sur les émissions	Action réalisée	Plateforme de modélisation Rém'Air
PICPOL	Renforcer et améliorer le dispositif d'information et d'alerte en cas d'épisode de pollution	Action réalisée	AIP du 24 mai 2017

Annexe 2 : liste des présents

Préfecture de la Marne :

Denis CONUS
Jacques LUCBEREILH

Préfet de la Marne
Sous-préfet de Reims

DREAL Grand Est :
Claire CHAFFANJON
Michaël BERTIN
Nicolas BOIDEVEZI ;

Cheffe du service TELC - DREAL Grand Est

Ville de Reims et Grand Reims :

Catherine VAUTRIN
Guillaume MICHAUX
Patrick BEDEK
Laure MILLER
Rémi GRANDEMANGE
Nadine FERON
Alain LESCOUET
André SECONDE
Patrice BARRIER
Sylvain VILLIERE
Agnès ARNOULT
Christophe LAPOINTE

Présidente du Grand Reims
Vice-président Grand Reims
Vice-président Grand Reims
Adjointe Reims - Conseillère communautaire
Directeur adjoint du cabinet
Mairie de Tinguieux
Maire de St Brice Courcelles
Maire de Puisieux
Maire de Taissy
Directeur développement durable Grand Reims
Direction développement durable Grand Reims
Direction développement durable Grand Reims

Région Grand Est : Olivier ZRIM

DDT de la Marne : Laurie GORRIA

ATMO Grand Est : Jérôme LE-PAIH, Emmanuelle DRAB-SOMMESOUS

ADEME : Benoît EVRARD

Rectorat : Patrice HOURRIEZ

Champagne Parc Auto : Olivier GUINOT

SANEF : Mélanie HOUSSIAUX, Lionel BONNETIER

GRDF : Denis MICHAUT, Alexandre DUCRUET

La Poste : Christophe GUILLEMOT

SOCCRAM : Bruno CARMONA, Sandrine LIBEAUT

FFB Grand Est : Maïlys TURLAN

Comité Champagne : Pierre NAVIAUX

Vél'Oxygène : Antoine PRIEUR, Ambroise LEFEVRE

Marne Nature Environnement : Claude MAIREAUX

FNTR/FNTV 51 : Marc PREVOST